

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	22	22 + 3 pouvoirs

Date de convocation 21 Septembre 2022
--

Date d'affichage 21 Septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit Septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Denis FENAT**, maire.

Présents : **ANTUNES Sandrine, BESSON Thierry, BISSON Dominique, CALLIOT Daniel, CLESEN José, COQUERET Laetitia, DE CARLO William, DELJEHIER Marie-Béatrice, DESCHAMPS Michael, DUCHENE Déborah, FENAT Denis, FROMM Christine, GALLOIS Philippe, GAY Maurice, LE LAY Chantal, MARCELLI Chantal, MARTIN Sophie, MOUROUGANE Siva, PETRONELLI Carole, ROULIN Jean, TAAM Khira, WALA Romain.**

Absents : **COQUERET Véronique, FAUCONNET Annabelle.**

Représentés : **BARRAU Yann par DESCHAMPS Michael, GERARD Bernard par WALA Romain, SOISSON Didier par TAAM Khira.**

Monsieur GALLOIS Philippe a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Accueils collectifs de mineurs des services péri et extrascolaires - ajout d'une tarification de garderie du soir pour le temps du goûter

N° de délibération : **2022_09_28_10**

Rapporteur : M. DESCHAMPS

Il vous est proposé, pour donner suite à la demande de parents d'élèves, la création d'un tarif périscolaire pour la première demi-heure de garderie du soir (temps du goûter) de 16h30 à 17h00.

Ce tarif est proratisé au tarif en vigueur. Il aurait pour avantage de réduire le coût de l'accueil du soir des parents récupérant leurs enfants plus tôt et de ne pas imposer une facturation sur une période complète. Le taux d'encadrement des élèves sera adapté en fonction.

Le service et le tarif de garderie du soir sur l'amplitude complète 16h30-18h15 restent inchangés.

Il vous est donc proposé de créer et d'appliquer les tarifs avec les deux possibilités de créneaux comme ci-dessous :

Garderie du soir			
QF	Commune	16h30-17h00	16h30-18h15
<= 600	Fagniérot	0,43 €	1,49 €
600-1600	Fagniérot	0,43 à 0,57 €	1,49 à 1,98€
>= 1600	Fagniérot	0,57 €	1,98 €
PU	Extérieur	0,60 €	2,09 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la commission de la jeunesse, de l'éducation et de la vie associative du 30 août 2022,
VU l'avis favorable de la commission des finances et de la vie économique du 20 septembre 2022,
OUI l'exposé qui précède ;

ADOPTE les services et tarifs énoncés ci-dessus à compter du 1^{er} octobre 2022.

Résultat du vote :

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
25	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Denis FENAT, maire



Denis FENAT

DENIS FENAT
2022.09.30 14:07:15 +0200
Ref:20220930_085802_1-3-O
Signature numérique
le Maire